

la dictée et les menaces orgueilleuses de Louis XIV, comme réparation exigée dans l'affaire des Corses.<sup>1</sup> Cette pyramide, du moins, ne resta debout que quelques années: Louis XIV finit par consentir à sa destruction: elle n'est plus qu'un souvenir dans l'histoire.

Mais la déclaration de 1732 subsiste toujours dans nos archives, parmi ces matériaux où iront éternellement puiser les historiens; et elle atteste que l'Eglise du Canada fut un jour taxée de "zèle indiscret" par le roi de France, et privée d'un de ses plus précieux privilèges; que les curés eurent la disgrâce de s'entendre dire des choses désagréables dans leurs paroisses, à l'occasion de ce document publié partout, souvent sans aucun tact ni discrétion, parce qu'un frère récollet, touché de compassion à la vue de quelques pauvres malheureux condamnés à être pendus, leur avait procuré le moyen de quitter leur cachot.

Ces prisonniers, auteurs d'une sédition dans le poste lointain de Niagara, réussissent à échapper à la justice; leur libérateur lui-même ne peut être atteint: les autorités canadiennes s'alarment à la vue des marques de sympathies données par le public aux séditeux de Niagara; elles s'imaginent que "tous les ecclésiastiques" sont au fond de l'affaire, que c'est un parti pris, dans le clergé, "depuis l'établissement du pays", de faire échapper à la justice les gens prévenus de crimes: elles demandent à la cour et obtiennent une mesure de rigueur contre le clergé canadien. "L'Eglise de la Nouvelle-France, dit M<sup>r</sup> Dosquet, ne s'attendait pas que la faute d'un frère lui attirât cette humiliation sur tout le clergé tant séculier que régulier."

---

<sup>1</sup> *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*, par Charles Gérin, p. 14.